RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRASG2CG

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2019 - 16 DU 22 MARS 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 08 mars 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de treize millions cent mille (13 100 000) Euros, soit huit milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trente-six mille sept cents (8 593 036 700) francs CFA, signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 22 mars 2019

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGN

Alumbué an Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Énergie,

Dona Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEF 2 - MJL 2 - ME 2 - AUTRES MINISTERES 19 - SGG 4 - JORB 1.